

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

[www.snutefifsu.fr](http://www.snutefifsu.fr)

[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression  
N'hésitez pas à nous solliciter, le SNU posera vos questions et réclamations

## STATUT PUBLIC

**Jours de fractionnement :** Le SNU a demandé que soit anticipée la pose des jours de fractionnements pour la fin d'année 2019. La décision de report sur l'année suivante ne relève que de la DG.



**CET Statut public :** La Direction attend la déclinaison de l'arrêté du journal officiel numéro 0278, texte 18, du 01/12/18, concernant les modifications d'application du CET dans la Fonction Publique et le montant des paiements revalorisé. A ce jour, elle n'a aucune information sur son application.

## CSP

nous paraîtrait plus rassurant d'avoir une mission de 12 mois si on souhaite s'y investir. La raison invoquée : une activité économique qui peut évoluer.....

## OPERA 2

Y sont comptabilisés tous les postes CDI sauf ELD, MRS, et mandats syndicaux.

## JSO

Une RTT vous est retirée dès l'abondement de votre compteur, par principe de précaution, alors qu'il semblerait qu'il n'y ait pas d'oublis constatés pour une majorité des collègues. Malgré tout, la direction maintient cette disposition, c'est à vous de poser dès que possible 1 journée de crédit horaire si vous voulez récupérer la journée RTT.

## TEMPS PARTIEL

Depuis septembre, votre temps partiel est reconduit tacitement si il n'y a pas de changement. Pour cela, il faut faire une dernière demande via le formulaire RH pour obtenir l'avenant qui permette cette reconduction.

## MAP

Passage à 4 ESI dans la phase de généralisation de MAP, la DR a un outil de pilotage qui permet de voir l'utilisation de MAP par agence mais non le nombre d'utilisateurs. Elle concède aussi que ce n'est pas un outil fait pour l'AIC ou l'ARC.

**Le SNU pointe surtout la nécessité d'une durée plus longue de l'ESI, les 40 minutes prévues ne permettent pas de réaliser un entretien de qualité, les données non saisies, à ce moment-là, impactent le 1er rendez-vous GPF.**

Le constat est que MAP n'est pas stabilisé, que des corrections pour la fiabilité des infos continuent à se faire sur les stocks. La direction est optimiste car MAP se construit sur le besoin des agent-es mais elle n'a pas la certitude que cet outil soit bien utilisé, la réception sur GOA déclenche MAP, mais travaille-t-on dessus ?



## Délégué-es du personnel du 11 janvier 2019

☎ 05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

[www.snutefifsu.fr](http://www.snutefifsu.fr)

[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

### RESTAURATION FORMATION

Pas si facile de manger dans de bonnes conditions lorsqu'on est en formation au CIDC BALMA. En effet, seul le restaurant « le carré gourmand » est conventionné, il impose une logistique contraignante couplée à un accueil déplorable et stigmatisant. Les remontées d'insatisfaction sont nombreuses mais seul le campus aurait la main sur le volet convention. **Le SNU demande à la Direction Régionale d'intervenir auprès des collègues retrouver le moment du déjeuner.**



### FORMATION E LEARNING

L'absence HQ REXNR doit se poser en heures (temps de travail réel du matin, par exemple 8 :00 - 12 :00 / temps de travail réel de l'après-midi, par exemple 14:00 - 17:00 ). Le décompte des heures travaillées est alors correctement réalisé. L'agent concerné peut contacter son gestionnaire RH pour que la situation soit régularisée.



La DG travaille sur la mise en œuvre du bulletin de salaire dématérialisé



Pôle Emploi comptabilise toutes les périodes de CDD, quelle que soit la durée de l'intervalle entre deux contrats et quelle que soit la nature du contrat.

Donc si une personne a effectué un CDD en 2010 de 6 mois et un CDD de 6 mois en 2018, 12 mois sont bien comptés pour renouvellement. Si le contrat était un CAE, les règles s'appliquent de la même manière.

### ARRETS MALADIE

L'arrêt maladie se transmet aux RH, les agents peuvent le donner à leur ELD s'ils le souhaitent (pour des raisons pratiques).

**En aucun cas, un manager doit insister pour récupérer l'arrêt maladie si celui-ci est transmis directement aux RH.**



**Groupes d'expression** : ce n'est pas que le jeudi !

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts. La prochaine séance des Délégué-es du Personnel aura lieu le 15 février 2019

[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)